

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 21 juin 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2021-2022.588

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçu en date du 30 novembre 2021 à nos bureaux visant à obtenir une copie de tout document ainsi que toutes correspondances mentionnant des myocardites ou péricardites chez les moins de 18 ans, depuis le 27 août 2021.

Nous vous informons que nos recherches ont permis de trouver des documents auxquels nous vous donnons accès et que vous trouverez sous l'Onglet 1. Notez que la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels \(RLRQ, chapitre A-2.1\)](#) (ci-après « Loi ») comporte certaines restrictions au droit accès. Ainsi, certains renseignements dans les documents demandés ont été caviardés en vertu des articles 53 et 54 de la Loi.

Par ailleurs, certains documents produits par le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que par l'Institut national de santé publique du Québec en lien avec votre demande se trouve en ligne aux adresses suivantes :

[Questions et réponses sur la campagne de vaccination contre la COVID-19 - À l'intention des vacinateurs - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

... 2

[Utilisation du vaccin à protéines recombinantes contre la COVID-19 Covifenz de Medicago | INSPQ](#)

[Vaccination contre la COVID-19 chez les jeunes âgés de 5 à 11 ans au Québec | INSPQ](#)

[Dose de rappel de vaccin contre la COVID-19 chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans | INSPQ](#)

[Avis préliminaire concernant la vaccination des jeunes contre la COVID-19 dans le contexte du signal de survenues de myocardites et de péricardites après l'administration des vaccins à ARN messenger | INSPQ](#)

Vous trouverez également des documents produits par le fédéral en lien avec votre demande en ligne à l'adresse suivante :

[Archivée 25 : Déclaration rapide du CCNI : Recommandation mise à jour sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 autorisés chez les personnes de 12 ans et plus dans le contexte des cas de myocardite et de péricardite signalés après l'administra - Canada.ca](#)

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez, annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels \(RLRQ, chapitre A-2.1\)](#)

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2